

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-01(RAJ)

Date de convocation : 30 janvier 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 19 février, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Roland AUBERT, Jean ARNAUD, Jean BALLESTER, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Fernand DYEN, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Pierre POURCIN, Michel REY, Paul ROUCAUD, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Martine CARBONNEL, Messieurs Paul AUDAN, Christophe CASTANER, Bernard JEANMET-PERALTA, René MASSETTE, Gilbert SAUVAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 10 décembre 2013

Le Président FIAERT expose :

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2013 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée délibérante doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration



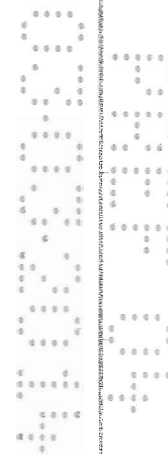
Claude FIAERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

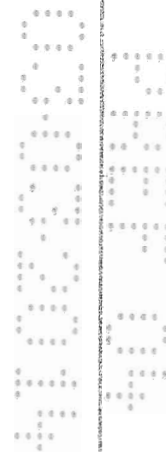
COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU 10 DECEMBRE 2013



REUNION DU CASDIS DU 10 DECEMBRE 2013

ORDRE DU JOUR

- Rapport n°1 Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 15 octobre 2013
- Rapport n°2 Vacataires saisonniers hivernaux
Rapport n°3 Protection sociale complémentaire
Rapport n°4 Quotas promus/promouvables de la filière sapeurs-pompiers professionnels de catégories B et C
- Rapport n°5 Quotas promus/promouvables des agents de catégorie B de la filière administrative
- Rapport n°6 Création de poste
Rapport n°7 Apurement de l'actif
Rapport n°8 Décision modificative n°2 de l'exercice 2013
Rapport n°9 Fonds d'Aide à l'Investissement des S.D.I.S
Demande de subvention pour l'exercice 2014
- Rapport n°10 Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne
Demande de subvention pour l'exercice 2014
- Rapport n°11 Région Provence Alpes Côte d'Azur
Demande de subventions pour l'exercice 2014
- Rapport n°12 Imputation en section d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 euros toutes taxes comprises
- Rapport n°13 Campagne de brûlages dirigés 2013/2014
Rapport n°14 Tarification des prestations payantes effectuées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence
- Rapport n°15 Convention de mise à disposition de deux sapeurs-pompiers volontaires auprès de l'ENSOSP dans le cadre du projet HYRESPONSES
- Rapport n°16 Participation financière du SDIS des Alpes de Haute-Provence à la certification des unités de sauvetage-déblaiement de la zone de défense sud aux normes internationales INSARAG
- Rapport n°17 Attribution de marchés public
Rapport n°18 Modification de l'AP/CP relative à la reconstruction du CIS d'Oraison
Rapport n°19 Avenant n° 3 de la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours Période 2012 à 2014
- Rapport n°20 Budget primitif de l'exercice 2014
Communications Conclusions du rapport d'inspection de la DGSCGC suite à l'accident du 03 novembre 2012
Autorisation d'ester en justice
Formation aux feux en espaces clos et semi-ouverts
Délégation de signature du Président du CASDIS aux chefs de groupements fonctionnels et territoriaux
Questions diverses



Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Madame Martine CARBONNEL, Messieurs Roland AUBERT, Jean ARNAUD, Jean BALLESTER, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Fernand DYEN, André LAURENS, Pierre POURCIN, Paul ROUCAUD, Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Michel ZORZAN.

Les membres avec voix consultative :

Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur par suppléance du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Le Capitaine Denis PARET, représentant les SPP officiers,
Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV non officiers,
Le Sergent Mathieu GUIEYSSE, représentant les SPP non officiers,

Etaient excusés :

Messieurs Paul AUDAN, Christophe CASTANER, Bernard JEANMET-PERALTA, Patrick MARTELLINI, René MASSETTE, Félix MOROSO, Gilbert SAUVAN.
Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical,
Le Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'UDSP.

Assistaient également à la réunion :

Madame Patricia WILLAERT, Préfet des Alpes de Haute-Provence,
Madame Violette RENAUX, Payeuse Départementale,
Monsieur Jean-Luc CELESTIN, Directeur des finances et des affaires juridiques du Conseil Général.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30. Monsieur ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président. Il procède à l'appel, le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, le Président adresse ses remerciements à Madame le Préfet pour sa présence aux réunions du Conseil d'Administration.

Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 15 octobre 2013

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

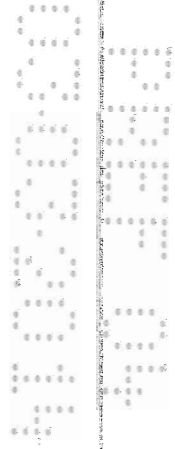
Rapport n°2 : Vacataires saisonniers hivernaux

Le Vice-Président DYEN présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Protection sociale complémentaire

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.



En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Quotas promus-promouvables de la filière sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B et C

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Quotas promus-promouvables des agents de catégorie B de la filière administrative

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Création de poste

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Apurement de l'actif.

Monsieur SARDELLA présente son rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Décision modificative n°2 de l'exercice 2013

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. Il précise que cette décision modificative est essentiellement technique.

En l'absence d'observation, le Président FIAERT met le rapport aux voix. Il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Fond d'aide à l'investissement des SDIS – Demande de subvention pour l'exercice 2014

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

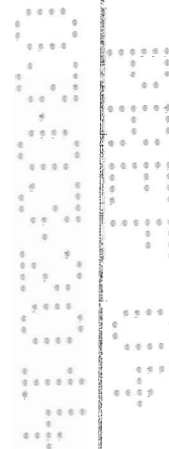
Rapport n°10 : Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne – Demande subvention

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°11 : Région Provence Alpes Côte d'Azur – Demande de subvention

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.



Le Président FIAERT remercie la Région pour son implication et son aide précieuse et charge Jean-Yves ROUX d'adresser une fois encore les remerciements du SDIS au Président du Conseil Régional.

En l'absence d'autres observations le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°12 : Imputation en section d'investissement des biens d'un montant inférieur à 500 euros TTC

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°13 : Campagne de brûlages dirigés 2013-2014

Le Vice-Président DYEN présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14 : Tarification des prestations payantes effectuées par le SDIS

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15 : Convention de mise à disposition de deux sapeurs-pompiers volontaires auprès de l'ENSOSP dans le cadre du projet HYRESPONSES

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°16 : Participation financière du SDIS des Alpes de Haute-Provence à la certification des unités de sauvetage-déblaiement de la zone de défense sud aux normes internationales INSARAG

Le Président FIAERT présente ce rapport.

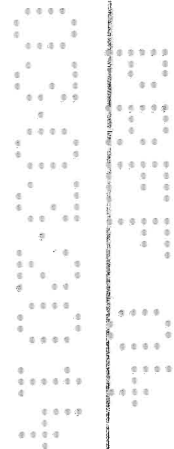
En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°17 : Attribution de marchés publics

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Madame CARBONEL souhaite connaître le nombre d'offres pour le marché relatif au contrôle obligatoire des matériels liés à l'air respirable et si les candidats ont consenti des remises.

Le Président précise que le service a reçu 3 offres pour les lots 1 et 2 du marché et 1 offre pour les lots 3 et 4, ce secteur étant faiblement concurrentiel. Il rappelle que le service prévoit systématiquement une phase de négociation pour ses marchés à procédure adaptée.



Rapport n°18 : Modification de l'AP/CP relative à la reconstruction du CIS Oraison

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.

Madame CARBONNEL rappelle que les travaux de reconstruction du CIS Oraison sont repoussés depuis 2008. Ce report, même s'il est justifié, est regrettable pour ces femmes et hommes qui accomplissent leurs missions dans des locaux vétustes.

Elle comprend que l'arbitrage ait donné la priorité à la reconstruction du CIS Château-Arnoux mais elle souhaite avoir des arguments concrets pour pouvoir en informer les sapeurs-pompiers d'Oraison.

Monsieur SARDELLA précise que les discussions sur le projet de reconstruction remontent à 2001. Toutefois, les sapeurs-pompiers d'Oraison bien que déçus par ce nouveau report ont confiance dans l'engagement du SDIS Ils ont bien compris que si l'arbitrage s'était fait en faveur de Château-Arnoux c'est qu'il y avait plus d'urgence constatée dans ce centre de secours.

Le Président FIAERT tient à rappeler ce qu'il a affirmé à plusieurs reprises lors des visites qu'il a effectuées dans les 40 CIS et qu'il a également annoncé aux sapeurs-pompiers d'Oraison, à savoir qu'une nouvelle planification a été effectuée suite au report de la construction du CIS Castellane en raison d'un problème foncier.

L'ordre établi à ce moment-là a été arrêté en fonction de l'avancée des études techniques et a été maintenu, indépendamment des contraintes financières et sans critère « affectif ». Les travaux ont été reportés pour Barcelonnette, Oraison et Château-Arnoux, étant précisé que les travaux du CIS Château-Arnoux auraient dû débiter en septembre 2013.

Madame CARBONNEL trouve regrettable de ne pas être en mesure d'apporter une réponse précise aux sapeurs-pompiers qu'elle rencontre alors qu'elle siège au CASDIS.

Le Président FIAERT rappelle qu'il se tient à la disposition des chefs de centre pour leur rappeler les décisions arrêtées par le CASDIS en matière de casernement.

Au terme de ces interventions le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°19 : Avenant n°3 à la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département et le SDIS des Alpes de Haute-Provence, exercices 2012 à 2014

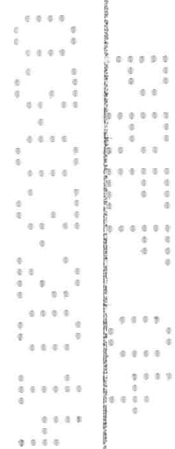
Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°20 : Budget primitif de l'exercice 2014

Le Président FIAERT présente le budget, par section, au moyen d'un document de synthèse. Le budget du SDIS est en augmentation malgré la conjoncture, principalement sur la section d'investissement en raison de la programmation en termes de casernement notamment. Il précise également que les tableaux relatifs à l'amortissement des véhicules portent sur l'amortissement technique et non comptable.

Monsieur ARNAUD note que la différence est importante car le taux de sollicitation des engins n'est pas le même en fonction des centres de secours. De plus, en période de crise, il est important de faire la différence entre les deux.



Le Lieutenant-Colonel CARRET précise que la durée d'amortissement technique des véhicules est supérieure de 2 à 3 ans à minima que l'amortissement comptable. Pour ce critère, le service tient compte du taux de sollicitation des véhicules qui sont réaffectés des CIS les plus importants vers ceux dont l'activité opérationnelle est moindre, l'éloignement des CIS est également pris en compte, l'objectif étant de garantir le confort et la sécurité des victimes.

Ce mode de gestion est appliqué à tous les véhicules et matériels du SDIS, à l'exception des Equipements de Protection Individuels qui sont soumis à des normes et des contraintes d'entretien très strictes. A titre d'exemple, une veste F1 ne peut subir plus de 25 lavages qu'elle soit utilisée pour une formation ou lors d'un incendie.

Après avoir examiné plus en détail la présentation du budget primitif 2014, le Président FIAERT remercie les services du SDIS, du Conseil Général et de la Pairie Départementale pour le travail accompli. Il met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Communications :

Conclusion du rapport d'inspection de la DGSCGC suite à l'accident du 03 novembre 2012

Le Commandant COUVE présente à l'assemblée les conclusions du rapport d'enquête technique réalisé par la DGSCGC.

Autorisation d'ester en justice :

Le Président FIAERT rend compte des actions menées en justice par le service depuis le dernier CASDIS.

Formation aux feux en espace clos et semi-ouverts

Le Président FIAERT informe l'assemblée que le SDIS a organisé du 02 au 08 décembre 2013 une seconde session de formation pour 140 sapeurs-pompiers.

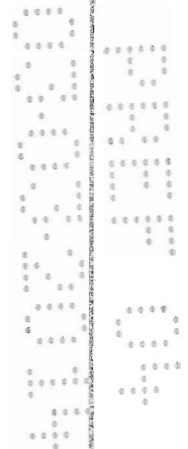
Délégation de signature du Président aux chefs de groupement fonctionnels et territoriaux

Le Président FIAERT informe l'assemblée que la délégation de signature accordée au Directeur Départemental par suppléance sera étendue, pour partie, aux commandants de groupement fonctionnels et territoriaux afin de réduire les délais de signature et de fluidifier la gestion administrative.

Les membres du Conseil d'Administration ont pris acte de ces quatre communications qui n'ont amené aucun commentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président FIAERT souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que ses remerciements pour la confiance qui lui est témoignée et cède la parole à madame le Préfet.

Madame le Préfet rappelle qu'elle essaye, dans la mesure du possible, d'assister à tous les CASDIS car ces réunions lui permettent de mieux cerner les contraintes qui pèsent sur le SDIS et les besoins des sapeurs-pompiers.



Elle précise que grâce aux décisions du CASDIS les sapeurs-pompiers peuvent accomplir leurs missions dans de bonnes conditions et avoir une excellente réactivité opérationnelle et ce malgré les contraintes budgétaires. Elle rappelle que les sapeurs-pompiers font partie intégrante des composantes de sécurité et clôture son propos en souhaitant à son tour de bonnes fêtes ainsi que ses vœux aux membres de l'assemblée.

Au terme de cette intervention le Président FIAERT lève la séance à 16 heures 30.

Le secrétaire de séance



Jean ARNAUD

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT

